

Chambre d'agriculture du Rhône – FRDR569a

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR569a
Nom masse d'eau	La Turdine à l'aval de la retenue de Joux et la Brévenne à l'aval de la confluence avec la Turdine
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	1 commune : Joux
Contenu de la demande	- Non classement commune de Joux
Argumentaire du contributeur	<p>Communes également sur les bassins versant du Turdine à Joux (06581665) qui ne dépasse pas les 18 mg sur la période de surveillance de oct 2022 à sept 2023- 70% de cultures à faibles intrants. Il existe un gradient amont / aval des pressions agricole sur le bassin versant, il ne faut pas classer la totalité du bassin versant- Territoire avec un recul de l'activité agricole depuis la dernière campagne de mesure- Le prélèvement est effectué très en aval de la zone d'expertise en amont (30 km entre Joux et l'Arbresle)</p> <p>En 2021, la commune de Joux a bénéficié d'une tolérance de classement car la commune intercepte la masse d'eau de la Turdine aval sur une faible proportion de son territoire et qu'il existe une station sur la commune présentant un P90 à seulement 15. Dans le cadre de la 8ème campagne, la situation est identique. Fort de ces constats, il ne paraît pas cohérent de classer cette commune de la masse d'eau de la « Turdine ».</p> <p>La Chambre d'Agriculture du Rhône demande le non-classement de la commune.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La commune de Joux a été proposée à la proposition V1 car elle intersecte le bassin versant de la Turdine à hauteur de 17 % de sa superficie.</p> <p>Néanmoins, l'analyse de la SAU concernée sur cette portion de la commune montre uniquement des surfaces forestières et des prairies permanentes. Il y a donc peu d'enjeux à classer cette commune qui se situe, par ailleurs, en tête de bassin versant.</p> <p>Retrait de la commune de Joux de la V2.</p>

Synthèse	• Retrait de la commune de Joux (peu/pas de SAU)
Evolutions	Retrait de 1 commune.